



PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DU 6 Décembre 2022

Le 6 décembre 2022 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :

Le président de séance : Anne Brochette

Les membres du conseil municipal : Eve REY, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE

Secrétaire de séance : Eve REY

Etaient absent(s) : Didier VEILLITH, Cécile REBILLARD

Pouvoir(s) : Didier VEILLITH remis à Anne BROCHETTE

Quorum : la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

N° 2022-51 ► **Convention fourrière / année 2023**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention fourrière 2023 avec le refuge SPA de Serrières, l'Eden des 4 pattes et accepte le paiement annuel de la participation financière stipulée dans la convention.

APPROUVEE 10

REJETEE

AJOURNEE

N° 2022-52 ► **Projet d'aménagement de la salle multifonctionnelle, de loisirs et de culture : demande de subventions**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à constituer les dossiers pour solliciter les subventions auprès des différents organismes et administrations pouvant octroyer des subventions dans le cadre des travaux d'aménagement de la Salle multifonctionnelle, de loisirs et culture

APPROUVEE 10

REJETEE

AJOURNEE



N° 2022-53 ► Projet d'aménagement de la salle multifonctionnelle, de loisirs et de culture : consultation du géotechnicien

Concernant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes en salle multifonctionnelle, de loisirs et culture, Madame le Maire présente les différentes offres réceptionnées, suite à la consultation de 3 bureaux d'étude, portant sur la mission géotechnique.

1 offre a été réceptionnée.

Le conseil municipal décide de retenir le devis dressé par ANTEMYS s'élevant à 4147.50 euros HT et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette mission.

APPROUVEE 10

REJETEE

AJOURNEE

N° 2022-54 ► Remboursement de frais aux élus, occasionnés lors de leurs missions

Dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou organismes ou ils représentent la commune de Vergisson, et qui peuvent à ce titre, ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Après avoir défini les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution des missions, le conseil municipal se prononce favorablement sur la prise en charges des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions.

APPROUVEE 10

REJETEE

AJOURNEE

N° 2022-55 ► Personnel communal : ouverture de postes

Madame le Maire présente les possibilités d'évolution de carrière que peut prétendre les agents remplissant à ce jour les conditions requises et précise que ces nominations sont conditionnées :

- par l'ouverture du poste par le conseil municipal
- ET sur avis de la CAP du centre de gestion de la FPT de Saône et Loire,

Sur proposition, le conseil municipal décide d'ouvrir les postes d'attaché et de technicien pour 2023 en fonction de la validation par la CAP du CDG 71.

Il décide en outre de déployer le régime indemnitaire (rifseep) suivant la délibération 2019-46, aux cadres d'emploi des attachés, des agents de maîtrise et technicien en fonction de la législation en vigueur avec un ajustement automatique lorsque les montants annuels ou les taux de référence seront revalorisés ou modifiés par tous textes réglementaires, applicable dès la nomination des agents dans leur nouveau grade et autorise Madame le Maire à signer le dit avenant.

APPROUVEE 10

REJETEE

AJOURNEE

N° 2022-56 ► Comptabilité : autorisation engagement 25% des dépenses d'investissement

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2022, le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2022. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption :

| LIBELLE | CHAPITRE | PREVU (2022) | 25% |
|--|----------|-----------------|-----------|
| Immobilisations corporelles | 22 | 120 280.00 | 30 070.00 |
| Opération 130 – salle multifonctionnelle | 23 | 28 924.00 | 7 231.00 |
| | TOTAL | 149 204.00 | 37 301.00 |



APPROUVEE 10
REJETEE
AJOURNEE

N° 2022-57 ► Comptabilité du budget communal : DM2

Afin de rétrocéder aux fermiers viticoles le dégrèvement pour pertes de récoltes dont a bénéficié la commune, le conseil municipal décide du mouvement de crédits suivant afin de prévoir les crédits pour la passation des opérations comptables citées ci-dessus,
Le conseil municipal décide du mouvement de crédits suivant :

| | |
|---|---------------------|
| D 73918 : Autres reversst sur impôts locaux | + 8 000.00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | + 8 000.00 € |
| D 022 : Dépenses imprévues Fonct | - 8 000.00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct | - 8 000.00 € |

APPROUVEE 10
REJETEE
AJOURNEE

N° 2022-58 ► Certification de la gestion forestière durable des forêts

Afin de :

- ✓ Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- ✓ Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- ✓ Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- ✓ Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Le conseil municipal décide de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune (ou la section) de Vergisson possède en Bourgogne Franche-Comté et de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Bourgogne Franche-Comté

APPROUVEE 10
REJETEE
AJOURNEE

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 31 01 2023

Le Maire,
Anne BROCHETTE



Le secrétaire de séance,